

Séance du **28 novembre 2024**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25
Pouvoirs : 4

Date convocation : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 18 H 00, le conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jonathan FLOURET, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Marie-Josée BEAUD à Liliane PERISSAGUET, Olivier ALLE à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : REMPLACEMENT DE LA PASSERELLE SUR LA DERIVATION DU CHAPEAUROUX :

La Communauté de Communes du Haut Allier Margeride a engagé une sécurisation du cheminement tout autour du lac de Naussac correspondant à ce jour au circuit VTT n°7 du Tour du lac. La passerelle construite au-dessus de la dérivation du Chapeauroux nécessite d'être remplacée rapidement, risquant de ne plus permettre la continuité du cheminement autour du lac de Naussac.

Aussi il est proposé de programmer le renouvellement de cet ouvrage selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	CO-FINANCEMENT	MONTANT
Dépose et mise en place d'une nouvelle passerelle	141 744,88 €	Subvention sollicitée auprès de l'Etat	88 106,93 €
Maîtrise d'œuvre	5100,00 €	Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère	29 368,97 €
		Autofinancement	29 368,98 €
TOTAL	146 844,88 €	TOTAL	146 844,88 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

VALIDE le programme de travaux proposé

ADOpte le plan de financement proposé

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer les conventions à intervenir entre les parties prenantes.

VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride à hauteur de 29 368,98 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier

Le Président,

Francis CHABALIER